



GVVB
Garches Vaucresson VB

DOSSIER INSCRIPTION SAISON 2026-2027

Catégories d'âge

SENIORS

Né(e) en 2005 et avant

M21

Né(e) en 2006 / 2007 / 2008

M18

Né(e) en 2009 / 2010 / 2011

M15

Né(e) en 2012 / 2013

M13

Né(e) en 2014 / 2015

M11

Né(e) en 2016 / 2017

Le dossier d'inscription doit impérativement comprendre

- ☐ La demande d'adhésion ci-jointe remplie, datée et signée
- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Le règlement de la cotisation (chèque à l'ordre de Garches Vaucresson Volley-Ball)
- ☐ Le formulaire officiel de demande licence
- ☐ Un certificat médical (précisant si besoin le surclassement pour les mineurs)
- ☐ Pour les mineurs, une autorisation du représentant légal (à remplir au verso de la demande d'adhésion)
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité pour les nouveaux adhérents

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois. Dans ce cas, merci de fournir vos chèques le jour de l'inscription et de préciser les dates d'encaissement. Une remise de 15 € est applicable sur la cotisation des membres d'une même famille à partir du 2^{ème}.

	<u>GARCHES / VAUCRESSON</u>	<u>Autres communes</u>
M11 / M13 / M15 / M18 / M21	165 €	175 €
Seniors Loisir dimanche matin	135 €	145 €
Seniors Loisir et Loisir Compétition	165 €	175 €
Seniors Départementale	185 €	195 €
Participation aux frais de mutation	90 €	
Tenue club	30 €	

La tenue du club est obligatoire pour les joueurs/joueuses engagés dans une équipe en compétition.

Nous vous demandons de rendre impérativement votre dossier d'inscription COMPLET avant la fin du mois de Septembre 2026.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'un des membres du bureau.

Stéphane FELDMAN

☎ 07 62 92 04 94

feldmans@hotmail.fr

Christelle MAZZUCHELLI

☎ 06 07 47 35 28

cmazzuchelli@gmail.com

Benoit ROUSSEAU

☎ 06 80 85 02 37

benrousseau@orange.fr

Nicolas REBIERE

☎ 06 71 62 62 10

nrebiere@gmail.com

HORAIRES SAISON 2026-2027

Jeunes

Mardi	17h à 18h30	Garches	Le Rallec	M11
Mardi	18h30 à 20h15	Garches	Le Rallec	M13 / M15 Garçons
Mardi	18h30 à 20h15	Garches	Le Rallec	M18 Fille compétition
Mercredi	18h30 à 20h30	Garches	Le Rallec	M13 / M15 - Filles
Vendredi	18h30 à 20h30	Garches	Y. Bodin	M18 / M21 - Mixte M18 Fille compétition

Seniors Loisirs Mixte

Mardi	20h15 à 22h30	Garches	Le Rallec	Loisirs
Mercredi	20h30 à 22h30	Garches	Le Rallec	Loisirs
Mercredi	20h30 à 22h30	Garches	Le Rallec	4*4 Féminine
Jeudi	20h à 22h30	Vaucresson	Y. du Manoir	Loisirs Compétition
Vendredi	20h30 à 22h30	Garches	Y. Bodin	Loisirs
Dimanche	10h30 à 13h	Garches	Y. Bodin	Jeu libre

Seniors Compétition Départementale

Lundi	20h à 22h30	Vaucresson	Y. du Manoir	Masculin
Mercredi	20h à 22h30	Garches	Y. Bodin	Féminine
Mercredi	20h à 22h30	Garches	Y. Bodin	Masculin
Vendredi	20h à 22h30	Garches	Y. Bodin	Féminine
Dimanche	13h à 18h	Garches	Y. Bodin	Match Féminine
Dimanche	13h à 18h	Garches	Y. Bodin	Match Masculin

**Tous les entraînements sont à confirmer à la mi-septembre,
fonction du nombre d'inscrits par catégorie**

**GVVB**

Garches Vaucresson VB

DEMANDE ADHESION SAISON 2026-2027

N° de Licence : _____

Date d'enregistrement : ____ / ____ / ____

☐ Renouvellement☐ Création☐ Mutation☐ Commande tenue (préciser taille)**Règlement :**

Chèque n°	Virement	Pass +	Chèque Vacances	Autres
Montant	_____	_____	_____	_____
Date	_____	_____	_____	_____

☐ Certificat médical FFVB (précisant si besoin l'autorisation de compétition et/ou surclassement)☐ Formulaire officiel de demande de licences☐ Une photo d'identité☐ Une photocopie d'un justificatif d'identité pour les nouveaux adhérents☐ Je souhaite recevoir un reçu de ma cotisation pour mon Comité d'Entreprise

J'autorise l'association sportive GVVB à publier sur son site internet des photos sur lesquelles je pourrais apparaître : ☐ oui ☐ non

Je soussigné(e), M., Mme, Mlle (rayer les mentions inutiles) :

Nom (en Majuscules) : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Taille (S à XXL) : _____

Date de Naissance : _____ Catégorie : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email (celui d'un parent pour les mineurs) : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

Je désire pratiquer le volley-ball au sein de l'association GVVB et m'engage à respecter les statuts et prendre soin des équipements qui me seraient confiés, afin de les restituer en bon état en fin de saison.

A _____, le _____

Signature

FICHE ADHESION SAISON 2026/2027

ASSURANCE

Vous serez automatiquement couvert par une assurance complémentaire à celle de la sécurité sociale dans un délai de 15 jours à compter de la prise de licence, conditionnée par le règlement de votre cotisation, la signature de votre fiche d'adhésion et la remise de votre certificat médical.

AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS

Je soussigné (e), _____, représentant légal

autorise mon fils : _____

ma fille : _____

à pratiquer le volley-ball au sein de l'association sportive GVVB.

Dans le cas d'un traumatisme jugé grave par l'un des entraîneurs ou l'un des membres du bureau directeur, j'autorise ce dernier à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche.

☐ Oui ☐ Non

J'autorise l'association sportive GVVB à publier sur son site internet des photos sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître.

☐ Oui ☐ Non

J'autorise mon enfant à quitter les gymnases de Garches ou Vaucresson par ses propres moyens à l'issue des entraînements ou des compétitions, sans attendre ma présence.

☐ Oui ☐ Non

A _____, le _____

Signature

FORMULAIRE LICENCE – SAISON 2026/2027

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club avant toute saisie de licence

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS		NOM DUGSA	
Licence COMPETITION EXTENSION ☐ VOLLEY-BALL ☐ OUTDOOR ☐ P.V. SOURD ☐ P.V. ASSIS ☐ COMPET'LIB		GARCHES VAUCRESSON VOLLEY BALL	
Licence ENCADREMENT EXTENSION ☐ ARBITRE ☐ EDUCATEUR SPORTIF ☐ SOIGNANT EXTENSION ☐ DIRIGEANT ☐ PASS BENEVOLE			
Licence HORS COMPETITION ☐ EXTENSION Loisirs			
Licence TEMPORAIRE ☐ Validité 1 Mois ☐ Validité 3 Mois			
TYPES DE DEMANDE ☐ CREATION ☐ RENOUVELLEMENT ☐ MUTATION NATIONALE ☐ MUTATION REGIONALE ☐ MUTATION EXCEPTIONNELLE Souhaitez-vous nous informer d'une situation de handicap ? (Information facultative et confidentielle, uniquement utilisée pour vous accompagner dans votre pratique volley) ☐ Handicap physique ou moteur ☐ Handicap auditif ☐ Autre situation :		N° DE LICENCE (si déjà licencié) : SEXE : ☐ F ☐ M TAILLE : NOM D'USAGE : PRENOM : NOM DE NAISSANCE : DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE : ☐ Française ☐ Etrangère PAYS Code ISO: / / / / ADRESSE : CP : VILLE : TEL : PORTABLE : EMAIL * : * L'adresse mail est obligatoire afin de vous permettre d'accéder à votre Espace Personnel	
		SUIVI MEDICAL [OBLIGATOIRE - cocher l'une ou l'autre des cases] Pour toute licence hors Encadrement Extension Dirigeant et Pass Bénévole, je soussigné atteste sur l'honneur, soit : Sportifs majeurs : ☐ avoir répondu NON, à tout le QS – FFvolley Majeurs (http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport.pdf). ☐ avoir répondu OUI, à l'une des questions du QS – FFvolley Majeurs, et ainsi produire un certificat médical d'absence de contre indication (CMNCI) à la pratique du sport, le cas échéant en compétition, datant de moins de 6 mois. Celui-ci doit être joint à la demande de licence. Sportifs mineurs : ☐ avoir répondu, conjointement avec le mineur, NON à tout le QS - Sport Mineurs (http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_sportifs_mineurs.pdf). ☐ avoir répondu OUI, à l'une des questions du QS – FFvolley Mineurs, et ainsi produire un certificat médical d'absence de contre-indication (CMNCI) à la pratique du sport, le cas échéant en compétition, datant de moins de 6 mois. Celui-ci doit être joint à la demande de licence.	
CONTROLE D'HONORABILITE [OBLIGATOIRE POUR LA LICENCE ENCADREMENT]			
J'exerce les fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'Etablissement d'Activités Physiques et Sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFvolley aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué. Pour plus d'informations : http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/licences/FFvolley_Fiche_Pratique_Control_Honorabilite.pdf ☐ J'ai compris, j'accepte ce contrôle et m'engage à ce que les informations transmises dans le cadre du présent formulaire soient exactes.			
AUTORISATION PARENTALE - PRELEVEMENT LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE [OBLIGATOIRE]			
En application des articles R.322-52 et R.232-67-18 du code du sport, je soussigné, (cocher l'une ou l'autre des deux cases), soit : ☐ Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères), lors d'un contrôle antidopage sur le licencié mineur ou le majeur protégé, et/ou consent à ce que les échantillons prélevés lors de contrôles antidopage puissent faire l'objet d'analyses génétiques et à ce que les résultats soient enregistrés dans un traitement de données à caractère personnel conformément aux modalités prévues à l'annexe II-2 (Art. R.232-67-18) ☐ Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale ou l'absence de consentement aux analyses génétiques susmentionnées est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard			
INFORMATIONS - ASSURANCES [OBLIGATOIRE]			
Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B), (cocher l'une ou l'autre des cases), soit : ☐ Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document et décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base valorisée à 0,66€ TTC. ☐ Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++ Option A (5,33€ TTC) ou ++ Option B (9,88€ TTC) . ☐ Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.			
☐ J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente ou la présente saison. ☐ J'atteste ne pas avoir été licencié auprès d'une autre fédération ou université, en volley-ball, lors de la saison précédente ou la présente saison. ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part de la FFvolley relatives à ses activités. ☐ J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de la FFvolley à propos de ses partenaires.			
La Fédération Française de Volley (FFVolley - responsable du traitement) traite vos données personnelles dans le cadre de la gestion de votre licence sur la base de l'exécution de la mission de service public déléguée à la FFVolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la FFVolley, ses prestataires techniques, son assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de compétitions officielles, aux instances internationales du volley. En application des articles 39 et suivant de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données personnelles. Si vous souhaitez exercer ce droit et/ou obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) de la FFvolley par mail (protectiondesdonnees@ffvb.org) ou par courrier au 2-4 Rue des Sarrazins 94000 CRETEIL.			
NOM, DATE ET SIGNATURE [OBLIGATOIRES]			
Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.			

INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2026/2027

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/>

RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B. Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'aiac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances – S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 – RCS PARIS – N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@aiac.fr – soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

Garantie Accident Corporel de base (0.66 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBSQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP <30%	20 000 €	
30%<= IPP <66%	50 000 €	
66%<= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « <u>BONUS SANTE</u> » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : - dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, - prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, - soins dentaires et optiques, - en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, - frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1 ^{er} transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base. Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 9,04€	FRANCHISE
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

INFORMATION SUR LES CONTRATS : Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage : N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Rempissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78 - depuis la France : 0800.875.875
 contrat MAIF n° 3087988J - **Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.**

(2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF. verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
- après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
- pendant au maximum 365 jours.

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.